



Assemblée générale

Distr. générale
9 novembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 48 de l'ordre du jour

La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti

Mission internationale civile d'appui en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 54/193 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1999, par laquelle l'Assemblée a décidé de mettre en place une Mission internationale civile d'appui en Haïti (MICAH) afin de consolider les résultats de la Mission civile internationale de l'Organisation des États américains (OEA) et de l'Organisation des Nations Unies en Haïti (MICIVIH), de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) et des missions précédentes des Nations Unies. Au paragraphe 12 de cette résolution, l'Assemblée m'a prié de lui rendre compte du déroulement de la Mission tous les quatre mois. Le présent rapport porte sur l'évolution de la situation dans la zone de la Mission depuis la création de la MICAH, le 16 mars 2000.

II. Situation politique et élections

2. Depuis la mi-juillet, la crise politique et électorale s'est encore aggravée, polarisant la classe politique et la société civile, compromettant les relations internationales, minant une économie déjà mise à mal et ajoutant encore à la détresse d'une population paupérisée.

3. Faisant fi de tous les appels lancés pour demander la rectification de la méthode de calcul utilisée pour les élections sénatoriales et des autres irrégularités observées lors des élections législatives et municipales du 21 mai, et alors que l'opposition maintenait son boycott, les autorités ont conclu un processus électoral qui s'éternisait, promulgué les résultats du scrutin et investi un nouveau parlement. Le parti au pouvoir, la Fanmi Lavalas de l'ancien Président Aristide, a remporté 18 des 19 sièges sénatoriaux contestés et 72 des 83 sièges à la Chambre des députés. Sans consulter l'opposition, le Président Préval a nommé trois nouveaux membres au Conseil électoral provisoire (CEP) pour remplacer le Président du Conseil, qui a fui le pays en juin, et deux représentants de l'opposition qui avaient démissionné. Il a ensuite chargé le CEP, qui est pourtant controversé, d'organiser le 26 novembre les élections présidentielles, ainsi que celles portant sur un tiers des sièges sénatoriaux.

4. Le gros de l'opposition, qui s'est regroupée en une alliance tactique, d'abord connue sous le nom de « Groupe de convergence » et qui s'appelle maintenant « Convergence démocratique », a maintenu pendant pratiquement toute la période à l'examen la position selon laquelle le scrutin du 21 mai avait été tellement entaché de fraude qu'il fallait l'annuler et organiser de nouvelles élections sous la direction d'un nouveau CEP, mais seulement une fois que le Président Préval aurait démissionné et été remplacé par un gouverne-

ment provisoire. L'opposition, qui a exclu de participer aux élections de novembre, a fait valoir cette position dans les médias et lors d'une série de rallyes politiques tenus dans les villes de province, qui ont rassemblé jusqu'à 5 000 personnes. La campagne n'a infléchi en aucune façon la position du Gouvernement et de la Fanmi Lavalas.

5. Bien qu'elles ne se soient pas ralliées au secteur de l'opposition qui demande l'annulation pure et simple des élections, les associations de la société civile et du secteur privé (églises, syndicats, intellectuels) ont toutes exhorté les autorités à rectifier les graves irrégularités du processus électoral, et ce pour éviter d'exacerber la crise politique et d'entraver l'acheminement de l'aide internationale dont le pays a grand besoin. Des groupes d'intellectuels, parmi lesquels d'anciens partisans du mouvement Lavalas, ont fait circuler plusieurs pétitions dans lesquelles ils dénonçaient les tendances totalitaires de la Fanmi Lavalas et mettaient en garde contre le risque de voir s'installer un système à parti unique. La Fanmi Lavalas a pour sa part tenté de discréditer ces organisations de la société civile, en arguant du fait qu'elles ne représentaient que l'élite de la société haïtienne et étaient coupées des masses populaires.

6. La communauté internationale a toujours soutenu que les erreurs observées lors des élections du 21 mai pouvaient être rectifiées, même si les appels qu'elle a lancés à cette fin, à tous les stades du processus, sont restés sans effet. Elle a surtout remis en cause la méthode de calcul utilisée pour les élections sénatoriales : contrairement à ce que prévoit la loi électorale, tous les candidats arrivés en tête ont été élus au premier tour, qu'ils aient ou non recueilli la majorité absolue. D'après la Mission d'observation électorale de l'OEA, il aurait dû y avoir un second tour pour 10 des 19 candidats. Les écarts importants et inexplicables observés entre les résultats publiés par le CEP et ceux qui avaient été rendus publics par les bureaux de vote régionaux étaient également préoccupants, d'autant que le CEP n'a donné aucune suite aux plaintes de candidats qui contestaient la régularité du scrutin et des résultats.

7. Après qu'une délégation conduite à la mi-août par le Secrétaire général de l'OEA, César Gaviria, et que plusieurs envoyés de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et des États-Unis eurent tenté sans succès d'obtenir le report de l'investiture du nouveau parlement (prévue pour le 28 août), les principaux donateurs

bilatéraux d'Haïti ont annoncé l'interruption de leurs programmes d'assistance : ils ne financeraient pas les élections de novembre ni aucune mission d'observation électorale; ils ne reconnaissaient pas le nouveau parlement et n'apporteraient plus qu'une assistance des plus limitées au Gouvernement haïtien, et seulement par le truchement des organisations non gouvernementales. Le Gouvernement des États-Unis a indiqué qu'il envisageait de s'opposer aux demandes de prêt introduites par Haïti auprès des institutions financières internationales. Toutes ces restrictions seraient maintenues jusqu'à ce qu'un CEP indépendant et crédible soit constitué, que les irrégularités observées lors des élections du 21 mai soient rectifiées, surtout en ce qui concerne les sièges au Sénat, et qu'un dialogue soit ouvert avec l'opposition sur les moyens de renforcer la démocratie en Haïti. L'Union européenne, qui avait déjà suspendu certains projets, envisageaient d'invoquer une disposition de la Convention de Lomé, qui pourrait l'amener à suspendre toute assistance à Haïti.

8. Lors d'une réunion ministérielle tenue à New York le 13 septembre, le Groupe des Amis du Secrétaire général pour Haïti (Argentine, Canada, Chili, États-Unis d'Amérique, France et Venezuela) ont exprimé leur profonde déception et leur vive préoccupation devant le refus des autorités haïtiennes de rectifier les irrégularités constatées lors des élections du 21 mai. Une semaine plus tard, à l'invitation du Gouvernement haïtien, le Secrétaire général adjoint de l'OEA, Luigi Einaudi, s'est rendu à Haïti pour tenter de faciliter le dialogue entre la Fanmi Lavalas et l'opposition. Le Président Préval s'est engagé à mettre en oeuvre tout accord issu du dialogue, pour autant qu'il ne viole pas la Constitution et ne retarde pas l'investiture d'un nouveau président pour le 7 février 2001. La Fanmi Lavalas s'est dite prête à participer au dialogue tout en refusant la révision des résultats du scrutin du 21 mai. Convergence démocratique a pour sa part fait connaître les conditions auxquelles elle assujettissait sa participation au dialogue, parmi lesquelles la suspension des fonctions de tous les parlementaires, maires et autres représentants publics élus en mai, ainsi que la cessation des activités du CEP et son remplacement. Elle exigeait par ailleurs qu'il soit mis fin à tous actes de répression et d'intimidation à l'encontre de l'opposition.

9. En fait, aucun dialogue direct n'a été engagé et M. Einaudi a passé une semaine à faire la navette entre les deux parties. L'OEA a fait une troisième tentative de médiation, du 13 au 21 octobre, et est parvenue à

organiser des pourparlers directs, auxquels ont assisté certains représentants de la communauté internationale. À cette occasion, les parties ont échangé des documents exposant leur position et quelques progrès ont été accomplis. Ces pourparlers n'ont toutefois pas débouché sur un accord pouvant servir de base à des élections présidentielles et sénatoriales ouvertes aux candidats de toutes tendances politiques. Suite aux consultations bilatérales qu'il a tenues, M. Einaudi a élaboré un document en six points, où il énonçait les éléments d'un accord national : sécurité publique dans le contexte du processus électoral; questions à régler concernant les élections du 21 mai 2000; élections prévues pour le 26 novembre 2000; restructuration du Conseil électoral; renforcement de la démocratie; rôle de la communauté internationale. Pour sa part, M. Aristide, évoquant des problèmes de sécurité, a accepté de rencontrer les dirigeants de Convergence démocratique à condition qu'ils se rendent à son domicile.

10. Le 23 octobre, M. Einaudi a fait savoir au Conseil permanent de l'OEA que des progrès appréciables avaient été accomplis mais que des divergences d'opinion très importantes demeuraient, surtout concernant les élections contestées du 21 mai. À cette occasion, la CARICOM a annoncé qu'elle comptait dépêcher des observateurs sur le terrain en vue des élections présidentielles.

11. À la fin du mois de septembre, le Département des affaires politiques de l'Organisation des Nations Unies a dépêché en Haïti un expert des questions électorales, afin de déterminer s'il y avait lieu de fournir une assistance électorale, étant donné l'impasse politique dans laquelle se trouvait le pays. L'expert a tenu des consultations avec les représentants de la communauté internationale, y compris les donateurs, avec le Gouvernement et l'opposition, et a cherché à évaluer si le CEP avait la capacité technique d'organiser des élections libres et régulières. Comme cette mission a coïncidé avec une initiative de médiation de l'OEA, l'expert a eu l'occasion de s'entretenir avec des représentants de cette organisation qui avaient suivi de près les élections en Haïti. À l'issue de la série de consultations qu'il a tenues avec des interlocuteurs très divers, l'expert a conclu que le Conseil électoral avait les moyens de jouer pleinement son rôle, pour autant qu'il en ait la volonté politique. L'Organisation des Nations Unies a estimé qu'elle ne pouvait, dans les circonstances actuelles, continuer à fournir une assistance techni-

que au CEP pour préparer les élections de novembre. L'équipe d'assistance technique des Nations Unies qui avait été déployée sous les auspices du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a d'ailleurs quitté le pays le 15 octobre.

12. L'aggravation de la crise politique et la suspension d'une bonne partie de l'assistance prêtée par les institutions financières internationales ont précipité la chute de la gourde haïtienne, dont le cours est passé de 18 pour 1 dollar à 25 pour 1 dollar entre mai et novembre 2000. Cette chute a entraîné une hausse des prix des produits de première nécessité dans un pays où la majorité de la population vit dans la misère. Une autre poussée inflationniste s'est produite lorsque, le 2 septembre, le Gouvernement a été contraint d'augmenter de 44 % le prix du carburant, en raison de l'augmentation des cours mondiaux du brut. On s'attend à ce que cette mesure, qui a déjà donné lieu à une grève générale d'un jour, soutenue par l'opposition, et à la fermeture des stations-service pendant trois jours, suscite d'autres protestations. Les contraintes budgétaires auxquelles doit faire face le Gouvernement, exacerbées par le fait qu'il doit financer les élections de novembre avec ses propres ressources, ont provoqué des troubles dans le secteur public. Par ailleurs, les revendications de ce qu'on appelle les organisations populaires, auxquelles la Fanmi Lavalas avait fait miroiter la promesse d'emplois et dont le soutien s'était exprimé par des manifestations violentes pendant la période électorale, constituent une pression supplémentaire pour le Gouvernement et la Fanmi Lavalas.

13. Depuis juillet, les crimes violents sont en augmentation, ce qui pourrait être dû à la détérioration du climat politique et social. Parmi les victimes, on dénombre un fonctionnaire de la MICAH, abattu, le 7 août, près du siège de la MICAH alors qu'il était au volant d'un véhicule portant l'insigne des Nations Unies. En septembre, un autre fonctionnaire international de la MICAH, qui conduisait une voiture des Nations Unies à proximité d'un grand hôtel, a été menacé par deux hommes armés qui voulaient s'emparer de force de son véhicule. Certaines allégations inquiétantes ont été lancées selon lesquelles la police est impliquée dans des affaires de vol à main armée, d'extorsion, d'enlèvement et de trafic des drogues; des élus locaux issus des dernières élections prélèveraient l'impôt de façon illégale et les organisations populaires pratiqueraient le racket.

14. Les pressions politiques et des incidents tels que la tentative de lynchage d'un commissaire de police lors d'une manifestation des partisans d'Aristide le 2 octobre ont contribué à démoraliser la Police nationale haïtienne et à saper sa capacité opérationnelle et sa crédibilité. Ses effectifs seraient tombés à un niveau si bas qu'il est à craindre qu'elle ne soit plus en mesure d'assurer l'ordre public.

15. Ces craintes ont été avivées le 18 octobre, le Gouvernement ayant accusé plusieurs commissaires de police locaux de conspirer pour prendre le pouvoir. À la suite de ces accusations, deux commissaires ont été arrêtés, sept ont fui le pays et demandé l'asile politique en République dominicaine, tandis que deux autres se sont placés sous la protection de l'ambassade dominicaine à Port-au-Prince. Certains des intéressés ont accusé publiquement des membres de la Fanmi Lavalas d'avoir monté le complot de toutes pièces pour pouvoir noyauter la police. Ils ont nommément mis en cause le sénateur Danny Toussaint, Président de la Commission permanente du Sénat pour la justice et la sécurité publique; dans un rapport du 12 septembre, celui-ci avait accusé la Police nationale haïtienne d'abriter des criminels et réclamé qu'elle soit purgée. Ils ont aussi reproché à la Fanmi Lavalas de s'être immiscée dans l'organisation des services d'ordre pendant les élections du mois de mai et d'avoir commis des actes illégaux.

16. L'hostilité latente vis-à-vis de la communauté internationale a été alimentée par les médias qui ont brandi le spectre de sanctions internationales et par des déclarations faites en juillet par le Président et le Premier Ministre. Ceux-ci ont demandé aux Haïtiens de se serrer la ceinture, comme au moment où Haïti avait gagné son indépendance sur les champs de bataille en 1804. Des manifestations sporadiques, pour la plupart non violentes, ont été organisées devant les ambassades et les bureaux de l'ONU et de l'OEA, mais elles ont été moins fréquentes qu'en juin et au début de juillet. Le 27 juillet, une grenade a été lancée sur la résidence de l'Ambassadeur du Canada et, le 11 août, c'est un cocktail Molotov qu'on a projeté sur la maison d'un fonctionnaire de l'Union européenne. Ces deux incidents n'ont fait que très peu de dégâts et aucun blessé. Des grenades non explosées ont été découvertes à l'ancien siège de la MICIVIH et dans une école privée gérée par des Français. Les appels lancés par la communauté internationale pour que les autorités haïtien-

nes assurent une meilleure protection policière n'ont guère eu de résultats.

III. Déploiement et activités de la Mission internationale civile d'appui en Haïti

17. On se souviendra qu'il avait fallu retarder le recrutement d'une bonne partie du personnel de la MICAH en raison de problèmes financiers et que les premiers conseillers n'avaient pu arriver en Haïti qu'à la mi-juin 2000. Par la suite, on a continué à recruter et à déployer du personnel et, à la mi-octobre, les trois composantes de la MICAH – justice, police et droits de l'homme – comptaient au total 68 conseillers, qui ont été affectés auprès du Ministère de la justice, de la Police nationale haïtienne, de l'administration pénitentiaire, de l'École de la magistrature et du Bureau du Médiateur, ainsi que dans les bureaux régionaux de la MICAH, les services de surveillance des droits de l'homme et les services travaillant avec des partenaires de la société civile.

18. La MICAH a collaboré avec le PNUD et les donateurs bilatéraux qui apportent une aide dans les domaines de la justice, de la police et des droits de l'homme, afin d'identifier des projets de courte durée dont la Mission pourrait se charger. Lorsque les questions en jeu avaient trait à plus d'une composante de la MICAH, des approches communes ont été élaborées et présentées aux autorités. La MICAH a participé, avec tous les organismes des Nations Unies, à une discussion sur le bilan commun de pays, exercice qui s'est prolongé pendant tout le mois de juin 2000, ainsi que sur la méthodologie à appliquer et les initiatives communes à prendre en vue d'exécuter le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pendant la période 2002-2006.

IV. Justice

19. La composante « justice » de la MICAH, qui comptait 17 conseillers à la mi-octobre, a fourni un appui sur le plan de la logistique et de l'organisation en ce qui concerne l'examen et la révision de cinq nouveaux projets de loi, dont trois portaient sur l'organisation et l'indépendance du système judiciaire, un sur le trafic de drogues et le dernier sur le blanchiment d'argent. Les projets de loi ont d'abord été exa-

minés par des magistrats et des avocats dans les cinq cours d'appel du pays; par la suite, un forum national de cinq jours a été organisé conjointement à l'École de la magistrature par le Ministère de la justice et la composante « justice » de la MICAHA, ce qui a donné à tous ceux qui travaillent dans le secteur de la justice l'occasion de s'exprimer sur les projets de loi susmentionnés et d'en débattre avec la participation de trois experts internationaux de l'ONU.

20. Pendant la période considérée, deux procès sont devenus des jalons dans la lutte contre l'impunité et les efforts menés pour améliorer la régularité des procédures pénales. Le premier, qui a duré trois semaines, était celui d'un groupe d'agents de police accusés d'avoir exécuté 11 personnes en 1999 dans le quartier Carrefour-Feuilles à Port-au-Prince. Le second, qui a commencé le 29 septembre, était celui de 22 anciens officiers, soldats et civils, accusés d'avoir participé au massacre de Raboteau, aux Gonaïves, en 1994. La MICAHA a suivi le procès de Raboteau et fourni une assistance technique aux responsables de la sécurité. Le PNUD a pour sa part mis à la disposition du tribunal cinq experts militaires et experts-légistes, qui ont déposé pendant le procès.

21. S'appuyant sur le travail réalisé par le PNUD, la composante « justice » a apporté son concours à la réorganisation de l'administration pénitentiaire et lancé à l'intention des instructeurs et des gardiens un programme de formation à la gestion des établissements pénitentiaires et de leur personnel. En collaboration avec le PNUD et le Comité international de la Croix-Rouge, elle a aidé l'administration pénitentiaire à améliorer les conditions de détention, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le suivi médical, l'hygiène et le temps passé par les prisonniers hors de leur cellule. La MICAHA a entrepris des démarches auprès des autorités au sujet de 300 personnes qui ont été expulsées des États-Unis après y avoir purgé des peines de prison et sont encore détenues, sans aucun fondement juridique, au pénitencier national et dans les postes de police de Port-au-Prince. Les autorités, qui ont accepté à contrecœur de recommencer à recevoir des expulsés en juin, ont reconnu que leur détention n'était pas légale mais ont prétendu que les problèmes de sécurité publique et le manque de moyens de réhabilitation et de réinsertion sociale empêchaient leur libération immédiate. Une détenue, tombée malade alors qu'elle était sous la garde de la police, est morte à l'hôpital en septembre.

22. La composante « justice » a également apporté un appui juridique et technique aux organisations non gouvernementales qui offrent une assistance judiciaire aux indigents, et entrepris d'élaborer un lexique français-créole des termes juridiques, en collaboration avec le Ministère de la justice, l'Université d'État d'Haïti, le barreau de Port-au-Prince et l'Association des juristes. Des conseillers ont également été affectés aux tribunaux provinciaux, afin d'accélérer l'administration de la justice, de participer au contrôle exercé par le pouvoir judiciaire sur la police et d'améliorer l'efficacité du personnel des tribunaux et des prisons.

V. Police nationale haïtienne

23. La section de la police de la MICAHA disposait à la mi-octobre de 24 conseillers affectés aux bureaux centraux et aux directions de la Police nationale haïtienne à Port-au-Prince : la Direction générale, l'Inspection générale, la Police administrative, la Direction de la police judiciaire, le Bureau des affaires criminelles et le Centre d'information et d'opérations.

24. Il a été constaté que la plupart des unités n'avaient pas les équipements nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la police. Le moral était bien souvent très bas. La démotivation s'expliquait seulement par la difficulté des conditions de travail et le manque de matériel, mais aussi par les cas de corruption et de trafic de drogues, à quoi s'ajoutaient les tentatives faites par une faction de la Fanmi Lavalas pour avoir la haute main sur la police. Après l'installation du nouveau Parlement, plusieurs sénateurs de la Fanmi Lavalas ont lancé une campagne de critiques quasi quotidiennes de la police, l'accusant de faire preuve d'incompétence et de passivité face à la montée foudroyante de la criminalité et de compter dans ses rangs des éléments corrompus. Le limogeage attendu de nombreux fonctionnaires après le changement de gouvernement a contribué à une attitude d'attentisme, en particulier en raison de l'arrestation de plusieurs policiers de rang élevé soupçonnés de tentative de coup d'État, accusation qu'aucun élément ne paraissait étayer.

25. Durant cette période, la section de la police de la MICAHA a organisé un séminaire d'une journée qui a rassemblé tous ses conseillers ainsi que 26 hauts fonctionnaires de la Police nationale et des représentants des donateurs bilatéraux et multilatéraux s'occupant du domaine de la police et de la justice. Le Directeur gé-

néral de la police haïtienne a lui aussi suivi le séminaire, qui visait à expliquer la nature de l'assistance technique de la MICAH et à encourager une attitude réceptive, ainsi qu'à échanger librement des idées. Une campagne nationale de recrutement de policiers a été lancée le 2 octobre avec l'appui de la MICAH.

VI. Droits de l'homme

26. Au début d'octobre, la section des droits de l'homme de la MICAH disposait de 27 conseillers, déployés en équipes à Cap-Haïtien, aux Gonaïves et aux Cayes, ainsi qu'à Port-au-Prince. Les conseillers ont commencé à être affectés à l'Office de la protection des citoyens et à l'Inspection générale de la police. Un programme de formation d'une durée de quatre jours a été élaboré à l'intention des instructeurs chargés des droits de l'homme à l'École de police afin de leur faire mieux connaître la question, ainsi que la législation haïtienne et la déontologie de la police. Une équipe a également commencé à former aux droits de l'homme les gardiens de prison nouvellement recrutés en vue de former ultérieurement des instructeurs au sein des autorités carcérales qui reprendront le programme.

27. La Journée internationale de la paix, le 19 septembre, a permis de promouvoir les valeurs de la paix dans les médias, ainsi qu'au moyen de tables rondes et d'autres activités organisées en commun avec l'UNESCO. La MICAH prévoyait d'autres manifestations dans le contexte de l'Année internationale de la culture de la paix, notamment en appuyant un concours de dissertation organisé à l'intention des jeunes du pays par des journalistes de la radio. Un séminaire sur le mécanisme de dépôt des plaintes de la Commission interaméricaine des droits de l'homme s'est tenu en août à l'intention des organisations haïtiennes des droits de l'homme, avec la participation de membres de la Commission.

28. Bien qu'à une moindre échelle que dans le cadre la MICIVIH, la section des droits de l'homme de la MICAH a effectué des activités de vérification concernant essentiellement des cas de violence susceptibles d'avoir un caractère politique et un certain nombre d'allégations de violations graves. Les actes de violence liés au processus électoral du 21 mai ont diminué alors que le scrutin tirait à sa fin. Ont toutefois été signalés sporadiquement des groupes d'hommes parfois lourdement armés qui accompagnaient des membres de la Fanmi Lavalas et se livraient à des actes

d'intimidation. De même, l'impunité persistante d'individus liés à certaines organisations pro-Fanmi Lavalas, qui seraient responsables d'actes et de menaces de violence, a renforcé le sentiment que les institutions chargées de faire respecter l'ordre public et de protéger les droits de l'homme étaient de plus en plus subordonnées au groupe dominant qui détenait le pouvoir. À la suite de la mise en place des nouveaux conseils municipaux, des agents de sécurité associés aux mairies ont assumé des fonctions de police, créant ainsi une menace pour la protection des droits de l'homme en raison de l'absence de réglementations et de cadre juridique régissant leurs activités.

29. Les violations les plus fréquentes des droits de l'homme ont continué de porter sur le respect des droits à la liberté individuelle et à un procès équitable dans des délais raisonnables, en particulier à Port-au-Prince où des personnes étaient toujours détenues, sans procès, depuis 1995 et 1996, certaines ayant même fait l'objet d'une ordonnance de mise en liberté. Des considérations d'ordre politique semblent toujours dominer dans certains cas. Les insuffisances des archives, aussi bien dans les prisons que dans les tribunaux, rendent encore plus difficile de suivre les affaires et facilitent ces violations. Tous ces problèmes ont été renvoyés à la section de la justice de la MICAH aux fins de suite à donner dans le cadre de l'appui technique de la Mission au sein des autorités carcérales et dans certaines juridictions. La police port-au-princienne a commencé d'intervenir en raison des préoccupations exprimées face aux détentions prolongées et à la détérioration croissante des conditions de vie des détenus. La section des droits de l'homme suivait également le procès de six policiers de Carrefour-Feuilles, dont quatre étaient accusés de meurtre.

VII. Activités de développement

30. Les représentants des organismes des Nations Unies en Haïti ont poursuivi leurs efforts en vue d'appliquer le programme de réformes du Secrétaire général. Après une année ou presque consacrée au dialogue, à la mise en place d'un consensus et à la préparation d'un texte qui ont fait appel à tous les principaux partenaires de développement, et à la suite d'un processus de validation complète, le bilan commun du pays a été établi et officiellement publié lors de la Journée des Nations Unies. S'appuyant sur le consensus dont le bilan a fait l'objet et conformément à la

résolution 1999/11 du Conseil économique et social, en date du 27 juillet 1999, dans laquelle le Conseil a demandé que soient mis au point une stratégie et un programme d'aide à long terme en Haïti, les organismes des Nations Unies s'emploient actuellement à élaborer un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Haïti qui devrait être achevé en janvier 2001. Afin de lancer le processus, deux ateliers ont été organisés à l'intention de tous les organismes des Nations Unies, avec la participation de représentants du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement au PNUD. Trois grands thèmes transversaux ont été adoptés lors de l'établissement du Plan-cadre : a) l'éducation pour tous, la valorisation des ressources humaines et l'accès aux services sociaux; b) la conduite des affaires publiques et l'état de droit; et c) la sécurité alimentaire et le développement rural.

31. Aux termes d'un accord conclu antérieurement entre le Gouvernement, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), les autorités haïtiennes ont élaboré un document préparatoire décrivant la stratégie de lutte contre la pauvreté. Entre-temps, une mission du FMI s'est rendue dans le pays pour évaluer l'état du déficit budgétaire et les finances publiques et établir une stratégie visant à rétablir l'équilibre des comptes et à maîtriser l'inflation.

32. En plus de la concentration intense de l'équipe des Nations Unies sur le bilan commun et le Plan-cadre, les organismes des Nations Unies ont continué de mettre au point et d'appliquer leurs propres programmes dans leurs domaines de compétence. Le PNUD a lancé son programme relatif à la justice après avoir tenu des discussions approfondies avec le Ministère de la justice et la MICAH. Ce programme vise a) à renforcer le rôle principal du Ministère de la justice ainsi que sa capacité à formuler une politique dans ce secteur, et b) à promouvoir la participation d'autres acteurs, y compris la société civile, au débat sur la réforme judiciaire. Dans le contexte du programme sur l'emploi du PNUD et de l'Organisation internationale du Travail, un exposé a été fait afin de présenter les grandes lignes de la politique nationale de promotion de l'emploi. Le PNUD a également appuyé l'élaboration du premier plan national pour la prévention des catastrophes et la gestion des risques.

33. En collaboration avec les autorités nationales et locales compétentes, le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni une assistance spéciale pour stabiliser la situation en matière de sécurité alimentaire

dans les régions du nord et du nord-est touchées par la sécheresse. Le PAM a également entrepris un examen interministériel de son programme en Haïti. Outre ses activités normales, l'Organisation mondiale de la santé a assuré un appui continu aux campagnes de vaccination contre la rougeole, aux côtés du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et a mobilisé des ressources spéciales pour lutter contre la mortalité infantile. L'UNICEF a pour sa part établi sa stratégie de coopération agricole avec le Gouvernement pour son prochain programme de pays et a aidé les autorités à mettre au point le rapport national sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a poursuivi dans 10 grandes villes sa campagne d'information intitulée « Caravane des artistes et des jeunes contre le sida ». En collaboration avec l'UNICEF et l'UNESCO, le Fonds des Nations Unies pour la population a aidé à l'organisation d'un congrès national de la jeunesse. Il a également lancé un projet sur la prévention du VIH/sida et a assuré un appui à la délégation haïtienne assistant à la réunion de suivi tenue cinq ans après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a appuyé une série d'activités pour la Journée mondiale de l'alimentation et a aidé à élaborer un document de politique agricole et des plans d'action pour la pêche et l'aquaculture. L'Organisation internationale des migrations a organisé une série d'ateliers sur des questions relatives aux migrations et a aidé à l'élaboration d'une loi en la matière. L'équipe des Nations Unies chargée de la gestion des catastrophes naturelles est rapidement intervenue dès l'arrivée du cyclone Debby en facilitant plusieurs réunions de coordination avec tous les acteurs concernés de façon que des mesures préparatoires soient prises.

VIII. Observations

34. La polarisation politique d'Haïti a été soulignée par la Commission interaméricaine des droits de l'homme lors de sa visite à Port-au-Prince du 21 au 25 août. Dans une déclaration publiée à cette occasion, la Commission a déclaré que l'aspect le plus critique et le plus préoccupant de la situation actuelle des droits de l'homme était la détérioration du climat politique à un tel point qu'il ne semblait exister aucun consensus quant aux moyens de consolider la démocratie naissante. Dans son dernier rapport en date, l'expert indé-

pendant de la Commission chargé de la situation des droits de l'homme en Haïti a souligné que le pays souffrait d'un énorme déficit de culture démocratique qu'il fallait réduire si l'on voulait véritablement renforcer la démocratie et assurer une stabilité politique à ce pays qui semblait être abonné aux crises depuis le retour à la démocratie (A/55/335, par. 29).

35. Cette polarisation fait ressortir un autre élément préoccupant, à savoir le sentiment régnant chez la plupart des adversaires de la Fanmi Lavalas – et partagé par nombre d'anciens partisans – que le parti pourrait établir un régime dictatorial et répressif si, comme l'on s'y attendait généralement, M. Aristide reprenait la présidence. D'autre part, il est tout à fait évident que M. Aristide jouit de la loyauté de larges pans des secteurs pauvres de la population urbaine et rurale. Le peu d'empressement des partis à chercher un compromis est l'une des causes fondamentales de la polarisation.

36. L'image défavorable du parti de M. Aristide semble être un facteur qui explique le peu d'empressement montré par l'opposition à entamer un dialogue. De nombreux adversaires semblent espérer que la Fanmi Lavalas se désintègrera sous la pression de l'isolement international et des troubles intérieurs et estimer par conséquent que le compromis est inutile. Les conséquences de cette attitude s'observent dans l'impasse politique où se trouve Haïti depuis bientôt quatre ans. Le prix à payer est la situation de plus en plus désespérée des pauvres du pays qui n'ont aucune protection contre les effets de facteurs extérieurs tels que la montée des prix du pétrole et certains aspects de la mondialisation.

37. Dans mon rapport précédent, j'ai souligné le fait que les autorités haïtiennes avaient ignoré les conclusions auxquelles étaient parvenus l'OEA, l'Organisation internationale de la francophonie, la CARICOM, les partenaires bilatéraux, les vérificateurs locaux et d'autres groupes de la société civile, ainsi que l'Organisation des Nations Unies, en particulier les membres du Conseil de sécurité. En refusant de recalculer les résultats erronés des élections sénatoriales, certains dirigeants haïtiens ont violé les normes fondamentales de la démocratie et de l'objectivité. Durant les dernières semaines, à la suite des échecs répétés de la concertation, des critiques ont estimé que ces dirigeants isolaient encore davantage Haïti et renforçaient son statut de paria. Cet isolement risque fort de croître étant donné que la légitimité du Parlement est sujette à

caution, ce qui rend peu probable que l'aide internationale reprenne bientôt.

38. Un autre signe de la détérioration de la situation politique est le fait que de hauts fonctionnaires de la Police nationale sont accusés d'avoir préparé un coup d'État, bien qu'aucun élément de preuve n'ait été présenté. Déjà démoralisée par les mauvaises conditions de travail et l'impunité régnante, la Police nationale est de plus en plus la cible de ceux qui voudraient utiliser la force à leurs propres fins politiques. Il n'est pas inutile de rappeler ici que la sécurité publique est essentielle pour la vie des citoyens et qu'une force de police indépendante et respectueuse des droits de tous est indispensable à toute société démocratique.

39. C'est avec beaucoup d'hésitation que l'ONU a retiré l'équipe d'experts qui fournissait une assistance technique au conseil électoral provisoire, après avoir appuyé pendant plusieurs années les efforts d'Haïti visant à assurer les conditions voulues pour le libre exercice du droit de vote. Le projet d'assistance technique le plus récent dans ce domaine a commencé il y a près d'un an et devait durer jusqu'à l'issue des élections présidentielles prévues pour la fin de 2000. Il visait également à former un nouveau conseil électoral permanent chargé d'organiser les élections au cours de la prochaine décennie. Après un examen approfondi de l'actuel Conseil électoral haïtien et de ses méthodes de travail, il a été décidé que les normes nécessaires n'avaient pas été respectées et que l'ONU devait donc retirer son appui.

40. Tout en refusant d'apporter au Gouvernement une aide internationale directe, ce qui constitue un message politique, les donateurs bilatéraux espèrent éviter de nuire à la population en canalisant l'assistance par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales. Quoi qu'il en soit, l'économie et la population haïtiennes souffriront inévitablement, de manière directe ou indirecte. La politique de bascule de l'aide internationale, passant de l'État aux ONG et inversement, suivant la légitimité du gouvernement en place, a déjà, dans le passé, bouleversé le développement à long terme. L'assistance assurée par les ONG peut permettre de surmonter en partie les difficultés, mais l'État est un partenaire nécessaire pour lutter contre la pauvreté et exécuter les programmes de santé. De même, les programmes requis pour relancer le développement – tels que projets d'infrastructure et plans visant à renforcer la police et à réformer l'appareil judiciaire – doivent faire appel à des mesures rigoureuses des pouvoirs pu-

blics. En outre, le fait que les autorités nationales n'ont pas su répondre aux préoccupations des partis politiques et de la communauté internationale a jusqu'ici empêché Haïti d'avoir de nouveau accès à l'aide financière internationale suspendue depuis trois ans. Tous ces éléments, auxquels s'ajoute la crise politique générale, ont été largement responsables de la chute de la gourde, qui a durement frappé les pauvres en entraînant une hausse rapide des prix des denrées alimentaires et autres produits essentiels.

41. En l'absence de solution, le mécontentement populaire semble destiné à croître face à la montée des prix et de la pauvreté et risque d'aggraver les troubles. La MICAHA pourrait se voir gravement empêchée d'accomplir son mandat face à la criminalité généralisée, aux protestations violentes dans les rues et aux brutalités dont est victime la communauté internationale. La Mission a déjà subi le fâcheux contrecoup du retrait ou de la réduction d'importants programmes d'aide bilatéraux dans les domaines de la justice et de la sécurité publique. En fin de compte, son appui dépend de partenaires nationaux légitimes qui jouissent de l'estime du peuple haïtien et de la communauté internationale.

42. Dans ce climat de troubles et d'instabilité politique et du fait que les partenaires nationaux font souvent défaut ou ont leur attention détournée par des préoccupations d'ordre politique, il sera nécessaire de concevoir de nouvelles formes d'assistance technique qui permettent mieux aux organismes des Nations Unies de continuer à aider le peuple haïtien. J'estime par conséquent que, dans les conditions régnant en Haïti, il n'est pas indiqué de renouveler le mandat de la MICAHA et c'est avec regret que je recommande que la Mission prenne fin à l'expiration de son mandat le 6 février 2001. En prévision, le PNUD, la MICAHA et les Amis du Secrétaire général pour Haïti, en consultation avec d'autres organismes des Nations Unies, ont déjà entamé des discussions pour élaborer un programme d'aide à la population haïtienne qui corresponde aux réalités politiques et à la capacité d'absorption du pays.

43. D'une manière générale, il est impératif que les dirigeants politiques et la société civile d'Haïti entament un dialogue constructif de manière à faire face aux besoins d'une des populations les plus démunies du globe et à créer des conditions favorables à l'aide internationale dans le domaine financier et du développement. Je n'ai guère besoin de souligner qu'un sys-

tème multipartite efficace est essentiel pour un gouvernement démocratique. Les troubles politiques ont abouti à la chute vertigineuse des indicateurs économiques, ce qui n'a pas manqué de nuire à la sécurité. L'application de mesures rigoureuses pour arrêter cette chute n'a que trop tardé. Il convient de souligner que l'inaction ne fera qu'exacerber la misère dont souffre depuis longtemps la population haïtienne qui est majoritairement pauvre.

44. Les Amis du Secrétaire général pour Haïti doivent être remerciés de leurs conseils et de leur coopération qui n'ont pas cessé de constituer un élément capital des activités des Nations Unies dans le pays. Je continuerai de faire fond à l'avenir sur leur jugement. Je suis de même reconnaissant aux États Membres qui ont contribué au Fonds d'affectation spéciale pour la MICAHA – le Canada, les États-Unis d'Amérique et la Norvège. Je tiens enfin à féliciter mon Représentant, M. Alfredo Lopes Cabral, ainsi que l'ensemble du personnel de la Mission, pour le travail qu'ils se sont attachés à accomplir au milieu de grandes difficultés.